



Numéro 222 Paris, le 24 mai 2005

## Statut : le Gouvernement confirme son arbitrage de février 2005 ! Les deux décrets sont à la signature !

Cher(e) camarade,

Le Gouvernement vient de **confirmer son arbitrage du 2 février 2005** sur la réforme statutaire du corps des ITPE lors d'une réunion interministérielle ce jour même.

L'action massive de tous les ITPE qui ont écrit au Premier ministre et faxé sans relâche au ministre de l'Equipement, suite aux décisions de la Commission Exécutive extraordinaire du 10 mai 2005, aura été, une fois encore, nécessaire et déterminante!

Dans le contexte actuel, cet événement prend une dimension toute particulière : combien de crises, d'attaques, de blocages officiels ou sournois avons-nous dû et su surmonter ! Et au moment où les fonctionnaires, le Statut général de la Fonction Publique et les services de l'Etat sont tellement remis en cause, nous arrachons cet ultime arbitrage gouvernemental.

Les défis que nous avons à relever maintenant sont d'une autre nature... mais **la clef du progrès reste la même** : notre détermination, notre mobilisation et notre engagement. Elle n'est pas rouillée comme nous l'avons démontré pour gagner cette étape de notre Statut, pour préserver et conforter l'ENTPE, pour obtenir une nouvelle gestion et d'autres mesures catégorielles et indemnitaires.

Oui, nous ne progressons que par la mobilisation, que par le collectif.

Les deux décrets sont à la signature des ministres concernés. Nous ne mesurerons notre plaisir qu'à leur publication que nous voulons immédiate.

Les actions en cours sont donc suspendues. C'est vers l'avenir du service public et celui de la Fonction Publique que nous devons aujourd'hui, dans chaque service, tourner et conforter notre force d'action renouvelée et renforcée par ce beau succès statutaire.

Soyons fiers de ce résultat, c'est bien le nôtre! Et nous le méritons.

Bien cordialement, bravo et merci à tous,

Pascal PAVAGEAU, Secrétaire Général